

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/4615
5 janvier 1961
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL AU PRESIDENT DU CONSEIL DE
SECURITE AU SUJET DES POUVOIRS DU REPRESENTANT SUPPLEANT
DE LA REPUBLIQUE ARABE UNIE AU CONSEIL DE SECURITE

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de signaler que le représentant permanent de la République arabe unie ~~auprès~~ des Nations Unies lui a fait savoir, par lettre du 3 janvier 1961, que M. Rafik Asha a été nommé représentant suppléant de la République arabe unie au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs suffisants.
